

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

DECISION DU

22/04/2024

N° E24000014 /20

Le président du tribunal administratif

**Décision de désignation du 22/04/2024**

**Code : 1 – Urbanisme et aménagement**

Vu enregistrée le 17/04/2024, la lettre par laquelle le maire de la commune d'Appietto demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

***L'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Appietto ;***

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;  
Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** M. François-Marie SASSO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** M. Dominique FARELLACCI est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3 :** Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera notifiée à la commune d'Appietto et aux commissaires enquêteurs.

Fait à Bastia, le 22/04/2024.

Le président,

Signé

Thierry VANHULLEBUS